

Protocole d'accord judiciaire France-Maroc : Jean-Pierre Sueur s'abstient

jeu, 16/07/2015 - 14:38 | rzampa
Polémique



Image:

[1]

FRANCE-MAROC - Sans grande surprise, et malgré [la plaidoirie du sénateur Doligé \[2\]](#) (Les Républicains) contre le protocole d'accord judiciaire entre la France et le Maroc, ce projet de loi a été adopté, mercredi 15 juillet, mais non sans résistance. Notons en effet que les écologistes et les communistes ont voté contre et que le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, également vice-président de la commission des lois, s'est abstenu. Un symbole qui en dit long sur la pertinence de ce texte.

« Si je ne puis voter ce texte, c'est en raison des dispositions juridiques précises qui figurent dans le protocole qu'il nous est demandé d'adopter. J'ai été le premier signataire d'une proposition de loi relative à la compétence territoriale du juge français concernant les infractions visées par le statut de la Cour Pénale Internationale. Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité - j'insiste sur ce point - le 26 février 2013 par le Sénat », explique le sénateur PS. « Cette proposition de loi donne une pleine compétence aux juges français pour poursuivre et juger les auteurs de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à l'étranger, conformément aux termes de la Convention de Rome et du Traité du 18 juillet 1998 ratifié par la France. Elle donne une compétence universelle aux juges français. »

Un protocole contesté

Toutefois, *« le protocole qu'il nous est proposé de ratifier va non seulement à l'encontre de l'engagement de la France à traduire en justice les personnes accusées des crimes les plus graves sur la base de cette compétence universelle, mais aussi à l'encontre des termes de la proposition de loi précitée dont je suis le premier signataire et qui a été unanimement approuvée par le Sénat. »* Et Jean-Pierre Sueur de conclure : *« Son adoption constituerait à cet égard un précédent dont les conséquences méritent réflexion. Telles sont les raisons de mon abstention ».*

R.Z.

Exergue:

« Si je ne puis voter ce texte, c'est en raison des dispositions juridiques précises qui figurent dans le protocole qu'il nous est demandé d'adopter », Jean-Pierre Sueur, PS.

Protocole d'accord judiciaire France-Maroc : Jean-Pierre Sueur s'abstient

Publié sur Apostrophe45 (<http://apostrophe45.fr>)

[sénateur](#) [3]

[PS](#) [4]

[Les Républicains](#) [5]

[france](#) [6]

[Maroc](#) [7]

[protocole d'accord judiciaire entre la France et le Maroc](#) [8]

[tortures](#) [9]



Gratuit :: non